



**Saison 2019-2020 PV de la Réunion
du COMITE DIRECTEUR
du mercredi 28 octobre 2020 en visio-conférence**

Présents : J.M. BARLOG, J.P. BLANPAIN, D BOS, A. CARINCOTTE, JL CARINCOTTE, B. DANNEL, J. DENEUX, R. FOURNIER, B HAZEBROUCQ, C. LELEU, J.P. PIHET, M. ROBILLART, P. ROBILLART, P. ROMERO, G TURPIN, A VERRON.

Excusés : F. HAZEBROUCK, R HOCQUET, M. KWAZEBART

Présidence – Jean-Louis CARINCOTTE

Jean-Louis CARINCOTTE ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous. Il s'excuse pour le report de la réunion initialement prévue la semaine dernière mais une invitation de la FFBB à une Visio concernant les prochaines élections de la Fédé a été programmée à la même heure et il ne pouvait s'y substituer. Néanmoins, il en a profité pour préparer cette réunion avec les vice-présidents, la secrétaire générale et la trésorière en invitant JP PIHET pour faire un point sur la technique suite à la réunion avec la LIGUE à laquelle ils ont participé au TOUQUET.

Jean Louis propose que ce genre de réunion « groupe de réflexion » puisse avoir lieu avant chaque comité en y invitant un membre, responsable de commission, en fonction des sujets d'actualité.

Jean Louis tenait également à annoncer aux membres du comité une information importante concernant le contrat d'assurances souscrit par le comité. En effet, il a appris que celui-ci était résilié depuis le 19/09/2019 à l'initiative de l'assureur lui-même. Jean Louis a alors demandé à Jean Michel BARLOG de bien vouloir se mettre en relation avec l'assureur afin de savoir ce qui s'est passé sur ce contrat.

Jean Michel BARLOG explique qu'en fait la FFBB a souscrit un contrat d'assurances collectif auprès de la MAÏF. Avec ce contrat, les comités et les clubs sont couverts pour la responsabilité civile. Il est donc inutile d'avoir 2 assurances pour couvrir le même risque. Toutes les activités sont couvertes quels que soient les lieux. Cela est une bonne nouvelle puisqu'elle engendre une économie financière d'environ 2 850€/an.

Pour information, sur le site FFBB dans l'onglet « assurance » les clubs ont la possibilité de télécharger une attestation.

Approbation du PV de la réunion du comité du 30 septembre 2019

Catherine LELEU propose l'approbation du PV du Comité du 30/09/2020

Celui-ci est approuvé à l'unanimité

Composition des commissions

Comme l'avait souhaité le président lors de la dernière réunion du comité, chaque responsable de commission a présenté la composition de sa commission :

Pour la Commission Des Officiels, Pascal ROBILLART propose :

(Cf. annexe)

Pour la Commission Sportive Seniors, Jean-Paul BLANPAIN propose :

MASCULINS

FEMININS

« CHAMPIONNAT PRE-REGION » D1

Jean Paul BLANPAIN
16 APT 7 RES.P. LOTI
62480 LE PORTEL
Jean-paul-blanpain@wanadoo.fr

Tel : 03 21 31 74 68

Bernard HAZEBROUCQ
9 Rue des Charmes
62980 NOYELLES LES VERMELLES
hazebroucq.bernard@club-internet.fr

Tel : 03 21 02 52 96 Port : 06 25 68 83 03

« CHAMPIONNAT EXCELLENCE » D2

Gilles DURANEL
29 Rue Denaux
62620 BARLIN
gillesduranel@sfr.fr
Port : 06 49 65 97 09

Bernard HAZEBROUCQ
9 Rue des Charmes
62980 NOYELLES LES VERMELLES
hazebroucq.bernard@club-internet.fr
Tel : 03 21 02 52 96 Port : 06 25 68 83 03

« CHAMPIONNAT PROMOTION » D3

Michel KWASEBART
26 Rue des Corettes
62123 BERNEVILLE
Kwasebart.michel@hotmail.fr
Tel : 03 21 22 62 38 Port : 06 17 13 84 02

Didier BOS
10 Rue Louis Braille
62500 SAINT OMER
bos.didier@neuf.fr
Tel : 03 21 93 46 55 Port : 06 07 66 97 50

« MEMBRES DE DROIT »

Jean Louis CARINCOTTE
(Président du CD 62)
1 Rue Katowice
62470 CALONNE RICOUART
Jlouis62@gmail.com
Tel 06 83 64 60 63

Jacques DENEUX
(Vice Président)
1 /163 Place de l'Hôtel de Ville
62219 LONGUENESSE
jacquesdeneux62@orange.fr
Tel 06 42 21 99 21

Pour la Commission Sportive Jeunes, Didier BOS propose

Responsable du Championnat U 17 masculin 1ere et 2éme phase

Bernard HAZEBROUCQ
Portable : 06 25 68 83 03
hazebroucq.bernard@club-internet.fr

Responsable des Championnats U 15 masculin 1ére PHASE

Poule A-B-C-D-E-F

Mickael KWASEBART
Portable : 06 50 09 55 85
micka1904@live.fr

Poule G-H-I-J-K-L

Hélène DECHAMPS
Portable : 06 76 98 30 65
decampshelene1980@gmail.com

2EME PHASE

Poules : ELITE – EXCELLENCE : Hélène DECAMPS

Poules : PROMOTION : Mickael KWASEBART

Responsables des Championnats U 13 masculin 1ère PHASE

Poule A-B-C-D-E-F

Michèle ROBILLART
Tel : 03 21 37 99 20
Portable : 06 83 21 54 08
robillartp@wanadoo.fr

Poule G-H-I-J-K-L

Didier BOS
Tel : 03 21 93 46 55
Portable : 06 07 66 97 50
bos.didier@neuf.fr

2EME PHASE

Poules : ELITE – EXCELLENCE : Didier BOS

Poules : PROMOTION : Michèle ROBILLART

U 11 masculin Elite 1ère et 2ème phase

Annie VERRON
Tel : 03 28 48 58 44
Portable : 06 74 87 95 47
annie.verron@wanadoo.fr

Responsable du Championnat U 18 féminin 1ère et 2ème phase

Gérard LEGER
Tel: 03 21 41 93 05
Portable: 06 80 44 35 96
og.leger@laposte.net

Responsable du Championnat U 15 féminin 1ère et 2ème phase

Pascal ROBILLART
Tel : 03 21 37 99 20
Portable : 06 76 76 68 85
robillartp@wanadoo.fr

Responsables des Championnats U 13 féminin 1ère et 2ème phase

Olivia LEGER
Tel: 03 21 41 93 05
Portable: 06 80 44 35 96
og.leger@laposte.net

Pour la Commission Mini Basket, Jean-Michel BARLOG propose :

Président :

Jean-Michel Barlog

Artois

Guilaine Dealet
Isabelle Coppens

Béthunois

Liliane Potel
Jacky Malengros

Boulonnais

Marlène Kinoo
Emile Hagnere
Nicolas Calonne

Calaisis Audomarois

Marina Foratier
Lucie Licour
Jean-Marie Calcoen

Pour la Commission 3X3, Frédéric HAZEBROUCK propose :
(Cf. annexe)

Pour la Commission Technique, Jean-Paul PIHET propose :

Julien WAVELET
Valentin RENARD
Franck BATEL
Eléonore GROSSEMY
Laurent DUTHE
Frédérique DAMIENS
Une réponse est attendue concernant 2 autres personnes.

Pour la Commission Médicale, Bernard DANNEL propose :

Dr Denis BUCHER
Dr Pierre LEPRETRE
Dr Francis LEYVAL
Dr Didier PAGERIE
Dr Michel PRZYBYLA
Jean DANNEL
Thierry FACQUEZ

Pour le Groupe Sanitaire, Patrice ROMERO propose :

Président : DANNEL Bernard en qualité de médecin élu au CD62;

Secrétaire : ROMERO Patrice;

Membre : BLANPAIN Jean-Paul en qualité de Président de la CDS seniors

Membre : BOS Didier en qualité de Président de la CDS jeunes

Ce groupe sanitaire départemental a été validé par le Comité Directeur du CD62 lors de sa réunion en date du 30 septembre 2020.

Concernant les districts :

ARTOIS

PRESIDENT : Michel KWASEBART 26 rue des Correttes – 62123 BERNEVILLE

Tél. : 03 21 22 62 38

E-mail : kwasebart.michel@hotmail.fr

SECRETARE : Michèle ROBILLART 29 rue Blanqui – 62820 LIBERCOURT

Tél. : 03 21 37 99 20 Port. : 06 83 21 54 08

E-mail : secdistartois@orange.fr

TRESORIERE : Nicole KWASEBART 26 rue des Correttes – 62123 BERNEVILLE

Tél. : 03 21 22 62 38

E-mail : kwasebart.michel@hotmail.fr

COMMISSION SPORTIVE : ROBILLART Pascal

Responsables de championnats

- **U9** : Michèle ROBILLART (voir Secrétaire)
- **U11M** : Michèle ROBILLART (voir Secrétaire)
- **U11F** : Mickael KWASEBART 90 route de Lens – 62223 SAINTE CATHERINE les ARRAS
Tél. : 06 50 09 55 85 E-mail : micka1904@live.fr

COUPE D'ARTOIS HENRI CHEVALIER : Michèle ROBILLART (voir Secrétaire)

COMMISSION 3 X3 : David DA COSTA

Port.: 06 15 95 74 98 E-mail: daviddac12@sfr.fr

COMMISSION TECHNIQUE :

Masculin : David DA COSTA

Port.: 06 15 95 74 98 E-mail: daviddac12@sfr.fr

Féminine : Julien WAVELET

Port.: 06 51 07 86 40 E-mail: julienwavelet@yahoo.fr

RESPONSABLE MINI BASKET :

- Jean Michel BARLOG 3Bis de la cressonnière – 62217 AGNY
Tél. : 03 21 23 25 98 Port. : 03 60 77 25 98
E-mail : jmbarlog@aol.com
- Guilaine DEALET Tél. : 03 21 79 95 78 Port.: 06 11 46 02 37
E-mail : guilaine.dealet@neuf.fr

REPARTITEUR DES ARBITRES : Marouane KADA

Port. : 06 10 57 67 23

E-mail : kadamarouane@gmail.com

FORMATEURS ARBITRES DEPARTEMENTAUX :

- Mustapha MEHENNI
Port. : 06 61 91 71 06
E-mail : m.mehenni@sfr.fr
- Antoni DEMANGHON
Port. : 06 10 77 14 70
E-mail : antoni.demanghon@orange.fr

MEMBRES : René HOCQUET 22 rue Vasil Borik – 62640 MONTIGNY en GOHELLE

Tél. : 03 21 75 33 85

E-mail : hocquet.rene@wanadoo.fr

Claude BERNARD 39 rés. Concorde – 62220 CARVIN

Tél. : 03 21 37 07 87

E-mail : mfc.bernard@orange.fr

CALAISIS-AUDOMAROIS

Fonction	Nom Prénom	Club	Téléphone	Adresse mail
Président Délégué	FOURNIER Romain	AS AUDRUICQ BASKET	06.74.34.83.03	Romain.fournier62@gmail.com
Trésorier	HAZEBROUCK Frédéric	BC MARCK	06.63.82.61.39	frederichazebrouck@bbox.fr
Responsable Championnat U9	BOURNISIEN Dominique	CALAIS BASKET	06.76.45.44.36	Do.bournisien@wanadoo.fr
Responsable Championnat U11M	HAZEBROUCK Frédéric	BC MARCK	06.63.82.61.39	frederichazebrouck@bbox.fr
Responsable Championnat U11F	ANDIOLE Joël	OBC FRETHUN	06.11.07.56.31	jandiole@hotmail.com
Correspondant MiniBasket	CALCOEN Jean-Marie	AS AUDRUICQ BASKET	06.29.01.00.77	Jm.calcoen@gmail.com
	LICOUR Lucie	BC MARCK	06.26.61.17.41	Lucie.licour@outlook.fr
	FORATIER Marina	AS AUDRUICQ BASKET	06.20.01.78.75	Marinaetmya.foratier@hotmail.fr
Répartiteur Arbitre	MULARD Corinne	AS PETIT COURGAIN	06.73.02.47.66	Corinne.mulard@laposte.net

BOULONNAIS

DELEGUE/SECRETAIRE : Guillaume TURPIN (VT821989 – ALFB MARQUISE)

VICE-DELEGUE : Nathalie SERGENT (VT640422 – AL OSTROHOVE)

MEMBRE DE DROIT : Jean-Louis CARINCOTTE

TRESORIER : Vincent DUCROCQ (VT721456 – AS ETAPLES BASKET)

COMMISSION SPORTIVE : Hélène DECHAMPS (VT805962 – ESSM LE PORTEL)

Ingrid NEDONCELLE (VT777620 – FERQUES BC)

Claude TURPIN (VT560272 – ALFB MARQUISE)

REFERENT 3X3 Thierry MAISONNAVE (VT609222 – BC ST MARTIN BOULOGNE)

CDO DISTRICT : *Sous la responsabilité de la CDO 62*

REPARTITION : Christelle BARBET (VT763347 – BC NEUCHATEL HARDELOT)

FORMATION : Yohann GUILBERT (VT863845 BC ST MARTIN BOULOGNE) + ?

REGLEMENT/OBSERVATIONS : Jessy FOURCROY (VT772038 – AL OSTROHOVE)

MINI-BASKET : *Sous la responsabilité de la Commission Mini 62*

Marlene DAULLET (VT821943 – AMBLETEUSE BC)

Emile HAGNERE (VT660599 – AS ETAPLES BASKET)

Nicolas CALONNE (VT744646 – FERQUES BC)

Stéphane SERGENT (VT610282 – AL OSTROHOVE)

SELECTION : *Sous la responsabilité de la CT62*

Charlène DAULLET (VT861180 – BC NEUFCHATEL HARDELOT)

BETHUNOIS

PRESIDENT DELEGUE : Gilles Duranel 32 rue Arthur Dénaux , 62620 Barlin

Port : 06-49-65-97-09

gillesduranel@sfr.fr

VICE-PRESIDENT : Jean-Marc Potel 48, route de Molinghem, 62120 Norrent-Fontes

tel 0321661380 Port 0683546571

jmlcv@wanadoo.fr

SECRETAIRE : Catherine Leleu 2 bis rue de Béthune , 62127 Ligny St Flochel

tel : 03-21-47-36-19 port : 06-25-53-03-36

c.leleu@cegetel.net

SECRETAIRE ADJOINT : Jean-Louis Mayeur 30, rue de Frévin , 62690 Capelle Fermont

tél 03-21-73-21-52 port : 06-98-16-90-84

mapharc@club-internet.f

TRESORIER: Philippe Delobelle 48 bis, chemin du halage ,62660 Beuvry

tél :03-21-62-97-35 port :06-86-32-69-84

phdelobelle@wanadoo.fr

TRESORIER ADJOINT : Gérard Léger (voir commission sportive masculin)

COMMISSION SPORTIVE:

MASCULIN : Olivia Léger 1, rue Principale , 62770 Saint Georges

tel : 03-21-41-93-05 port : 06-80-44-35-96

og.leger@laposte.net

FEMININ : Gérard Léger (voir au dessus)

TOURNOI 3X3 Thierry Quéttier , 30 rue d'Isbergues 62120 Aire sur la Lys

tél : 03-21-39-05-74

thierry.quettier@wanadoo.fr

COMMISSION MINIBASKET

PLATEAUX 3X3

Liliane Potel tel : 03-21-66-13-80

potel.l@orange.fr

CDO

DESIGNATION DES ARBITRES :

Arnaud Vanpoucke , 65 rue des Rossignols ,62940 Haillicourt

tél 03-21-62-55-96 port : 06-83-68-23-27

arnauld.vanpoucke@numericable.fr

FORMATION DES ARBITRES

Vincent Codron

Port : 06-81-39-00-51

vince7du62@hotmail.fr

Laurent Choquart

Port : 06 31 65 10 44

coachmarty69@gmail.com

COUPE MAURICE DESCAMPS :

(Feuilles de match)

Martine Ryckeboer 14 rue du Maréchal Foch 62330 Isbergues

tél : 03-59 41-44-39 port : 06-88-53-47-19

ryckeboer.martine@sfr.fr

(programmation , gestion dérogations FBI V2)

Annie Verron tel 03-28-48-58-44 port 06-74-87-95-47

annie.verron@wanadoo.fr

Concernant la commission développement, Jacques DENEUX prévient qu'il n'y aura pas de commission cette année car les conditions actuelles ne permettent pas de faire un challenge développement. Néanmoins, il reprendra la main dans 4 ou 5 mois en fonction de la suite des évènements.

Jacques étant également président de la commission territoire, il précise que celle-ci est de fait composée des 4 présidents de district en y associant le président Jean Louis CARINCOTTE.

Les compositions des différentes commissions sont approuvées à l'unanimité

Jean Paul PIHET s'inquiète du peu de correspondants techniques au sein des districts. Ce sont ses interlocuteurs et il est important d'en avoir pour la coordination avec la technique.

Romain FOURNIER demande s'il existe une liste des techniciens présents dans les clubs du Pas de Calais. Cela permettrait aux responsables de district de les solliciter.

Jean Louis CARINCOTTE regrette que les commissions sportives soient composées principalement d'élus.

Pour la Commission Electorale, René HOCQUET propose :

- René HOCQUET
- Jean-Marie LEVANT (Noeux les Mines)
- Gérard LEGER (Hesdin)
- Guilaine DEALET (Billy-Berclau)
- Isabelle COPPENS (St. Nicolas)
- Olivia LEGER et Dominique BOURNISIEN (Suppléants)

Pour la Commission Contrôle des Finances, René HOCQUET propose :

- René HOCQUET
- Isabelle COPPENS
- Jean Marie LEVANT
- Bernard HAZEBROUCQ

Ces 2 dernières commissions seront validées lors du prochain comité

CR et PV des commissions

CS SENIORS – Jean-Paul BLANPAIN

NOTIFICATIONS

- - Match 01 BC LOOS EN GOHELLE/RC ARRAS 2 du 03.10 dans le cadre du championnat D2M
Participation du joueur MONCHIET A dans l'effectif de l'équipe d'ARRAS bien que non licencié à la date de la rencontre. D'où match perdu par pénalité et amende de 60 €
- - Match 06 ALP HAILLICOURT / BC LONGUENESSE 2 du 03.10 dans le cadre du championnat D1M
Poule A
- Match 18 CL HOUDAIN / ALP HAILLICOURT du 10.10 dans le cadre du championnat D1M Poule A

Participation du joueur SROKA C licence VT 996701 avec une licence O.L (Loisirs) , licence qui ne l'autorise pas à évoluer en championnat. D'où match perdu par pénalité et amende de 60 € (les 2 rencontres sont reprises sur une seule notification).

RAPPELS IMPORTANTS

- Un U16 Garçon (né en 2005) peut évoluer en U20 avec un surclassement émis par un médecin de famille mais en aucun cas en seniors départemental.
- Une U16 Filles (née en 2005) peut évoluer en U20 avec un surclassement émis par un médecin de famille et en seniors départemental avec un surclassement émis par un médecin agréé.
- :- :- :-
- Un U17 Garçon (né en 2004) nécessité d'un surclassement émis par un médecin de famille pour évoluer aussi bien en U20 qu'en seniors départemental
- Une U17 Filles (née en 2004) idem qu'en garçons
- :- :- :-

Quelques défauts de surclassements ont été relevés par les responsables de championnats lors de l'examen des feuilles de matchs des journées 1 et 2 de championnats. Les clubs ont été invités à ne plus faire évoluer les joueurs concernés tant que leurs régularisations ne soient pas effectives.

DEMANDES PARTICULIERES

- Le club de l'AS VENDIN a engagé une équipe « seniors filles » dans le championnat de Promotion départementale et a émis le souhait de faire évoluer plus de 3 mutés conformément à l'article 18.7 de nos règlements.
Après vérifications faites, cette équipe est bien une « nouvelle équipe » après plusieurs années de sommeil. La commission sportive donne un avis favorable pour cette participation « hors titre » avec un maximum de 7 mutés.
La dite équipe sera déclassée à la dernière journée de championnat à la dernière place du championnat et ne pourra ni participer aux finales ni accéder la saison prochaine à la division supérieure le cas échéant.
- Le club des COULOGNE a également fait une demande analogue pour une équipe engagée en D3F
Après vérifications faites, cette équipe est bien une « nouvelle équipe » et également en conformité avec l'article 18.7 de nos règlements
La commission sportive donne également un avis favorable à cette participation dans les mêmes conditions que précédemment
- Demande de dérogation pour l'équipe de l'ACLPA CALAIS pour une équipe dans le championnat de promotion.

L'article 18.7 stipule – L'équipe première d'une Nouvelle Association qui s'engagerait en championnat Promotion (donc le niveau le plus bas) pourra être autorisé à avoir 7 mutés maximum en sachant que lors de la dernière journée de championnat, l'équipe sera déclassée à la dernière place et ne pourra donc pas de ce fait monter en division supérieure.

Cette autorisation peut être étendue à la création d'une équipe Féminine dans un club uniquement masculin cette saison et inversement une équipe masculine dans un club uniquement féminin.

L'équipe de Calais ne rentre donc pas dans le cadre évoqué dans cet article puis que l'ACLPA CALAIS n'est ni un nouveau club et a de nombreuses équipes seniors.

La commission s'étonne que le club n'ait pas connaissance de cet article qui est en place depuis de très nombreuses années et émet donc un avis défavorable.

Le CR de la CS Seniors est approuvé

CS Jeunes - Didier BOS-

Les championnats ont débuté le week end du 10 octobre et déjà un arrêt suite au Covid sans connaître la décision prise par la préfecture du Pas de Calais, cela annonce une saison bien compliquée.

U17 MASCULIN PROMOTION

Poule A

Rencontre N°2 du 10/10/20 RC ARRAS /CS AVION, participation d'un joueur non qualifié à la date de la rencontre de l'équipe de RC ARRAS. L'équipe de RC ARRAS perd la rencontre par pénalité. Pénalité financière de 40€ à la charge
RC ARRAS.

U13 MASCULIN PROMOTION

Poule A

Forfait général de l'équipe de WINGLES 2

Pénalité financière de 60€ à la charge du club de WINGLES

Poule D

Rencontre N°14 du 10/10/20 BC LOOS EN GOHELLE /CL BARLIN, participation d'un joueur non qualifié à la date de la rencontre de l'équipe de CL BARLIN. L'équipe de CL BARLIN perd la rencontre par pénalité. Pénalité financière de 20€ à la charge CL BARLIN.

Poule E

Forfait général de l'équipe de HESDIN

Pénalité financière de 60€ à la charge du club de HESDIN

Poule G

Forfait général de l'équipe de ARDRES 2

Pénalité financière de 60€ à la charge du club de ARDRES

Poule J

Rencontre N°40 du 10/10/20 SAMER BC 1 / A.DRAPEAU LE PORTEL 2, participation de 2 joueuses U13F dans l'équipe du DRAPEAU LE PORTEL, alors que le club a engagé une équipe en U13F. Application de l'article 20. L'équipe de AL DRAPEAU LE PORTEL perd la rencontre par pénalité. Pénalité financière de 20€ à la charge AL DRAPEAU LE PORTEL.

U13 FEMININ PROMOTION

Poule A

Forfait général de l'équipe de LOOS EN GOHELLE

Pénalité financière de 60€ à la charge du club de LOOS EN GOHELLE

Le CR de la CS Jeunes est approuvé

Concernant la commission sportive jeunes, Catherine LELEU porte à la connaissance des membres présents le courrier qu'elle a reçu de la présidente du club de LONGUENESSE Basket Club et sa demande de pouvoir faire jouer une fille avec les U13 Masculins.

Le club a effectivement été averti par Didier BOS que cette pratique était contraire au règlement du C62.

Mme MALIDAN argumente sur le fait que sa joueuse U12 a un niveau supérieur aux filles de sa catégorie et qu'il est préférable qu'elle joue avec les garçons avec qui elle évolue d'ailleurs depuis l'âge de 9 ans.

Jean Paul PIHET qui a eu connaissance du dossier confirme le réel potentiel de cette joueuse qui participe aux sélections départementales. Jacques DENEUX précise que quand il s'agit de potentiel, il y a des régimes dérogatoires et que ce ne serait pas le premier cas. Bernard DANNEL convient que si cette joueuse ne progresse plus dans sa catégorie il faut la laisser jouer avec les masculins et ne pas casser cette dynamique en pensant à la formation de la joueuse. Cela correspond bien à la politique Fédérale.

La question est de savoir dans quelles conditions le club de LONGUENESSE serait autorisé à faire jouer cette fille avec les masculins U13

Jean Louis CARINCOTTE propose le vote des membres présents : **13** votants

Pour le maintien dans la compétition avec dérogation : **7**

Contre le maintien dans la compétition : **4**

Abstention : **2**

A la majorité, la décision est prise :

La joueuse pourra, à titre exceptionnel et dérogatoire, participer au championnat masculin U13 pourvu qu'elle soit toujours sélectionnée et qu'elle participe effectivement aux rassemblements et aux sélections.

Une réponse sera faite au club de LONGUENESSE.

CDO – Pascal ROBILLART-

CR réunion du 12/10/2020

Présents : Jean Louis Carincotte, Jacques Deneux, Patrice Roméro, Corinne Mulard, Christelle Barbet, Eddy Hourriez, Yohann Guilbert, Arnaud Vanpoucke, Vincent Codron,

Marouane Kada, Thierry Quettier, Jean Claude Deseille, Mustapha Mehenni, Pascal Robillart

Excusés : Philippe Simon, Laurent Choquart

En introduction, Présentation des Membres du Comité Directeur et explication de la mission de Patrice Roméro « Chef de Projets du Comité Départemental ».

Un tour de table de présentation est ensuite proposé.

Un mot de bienvenue et remerciements est ensuite exposé.

Le point sur le Début de saison :

L'accent est mis sur le retard occasionné par les conditions sanitaires, la mise en place de la nouvelle commission, et le besoin nécessaire de prendre en considération l'ensemble des éléments permettant de lancer cette nouvelle saison.

La mise en place du recyclage théorique par l'organisation d'un QCM en ligne (150 réponses des arbitres PRM, DEP-2 et DEP-3 ont été recueillies pour 186 questionnaires possibles).

Des sessions de rattrapage ont été programmées pour les retardataires.

Dans la mesure du possible le QCM en ligne sera de nouveau proposé pour le recyclage de début de saison 2021 2022.

Le test physique du 12 Septembre n'a pas connu d'échec.

La gestion FBI et Dossiers médicaux :

Les dossiers des arbitres qui n'auraient pas participé au recyclage, théorique et / ou Physique, et / ou dont le dossier médical n'aurait pas été traité par un Médecin agréé FFBB, ces dossiers seront verrouillés automatiquement. Les arbitres seront alors NON DESIGNABLES.

La chasse s'est organisée autour des conclusions médicales pour revalider des situations bloquées.

La transmission des conclusions médicales sera, pour la saison prochaine, et pour éviter des recherches et donc une perte de temps dans l'enregistrement FBI, centralisée au niveau du Responsable de la CDO.

Recyclage :

Le projet d'un regroupement des arbitres PRM, DEP-2 et DEP-3, par zones géographiques : Artois-Béthunois et Boulonnais-Calais pour le prochain recyclage est abordé.

Organisé 1 semaine après le recyclage des arbitres régionaux, QCM mis à disposition dans la semaine (pour évocation lors du recyclage). Test physique pour les officiels PRM et les DEP-2, DEP-STG candidats à une montée.

2 Possibilités de rattrapages avant le début des compétitions.

Les Evaluations :

Le fonctionnement de la CEA est défini. Le groupe des observateurs est fixé. Les répartiteurs calés sur leur zone géographique.

Les arbitres PRM, CRJ, et potentiels seront observés. Objectif 2 évaluations.

Pour ne pas perdre le bénéfice de la saison 2019 2020, les arbitres stagiaires en capacité de diriger une rencontre, sur validation du formateur, seront eux aussi accompagnés pour valider cette partie de l'examen départemental, avant de passer l'examen théorique.

Les officiels club :

Une note de rappel sera envoyée aux clubs. Les procédures de formation semblent abandonnées ou appliquées de façon superficielle.

L'enregistrement, le suivi et la validation dans FBI sont parfois oubliés, qu'il s'agisse des Arbitres club ou des OTM club.

Le recyclage des Officiels club doit être étudié. Les règles de jeu évoluent, et le recyclage E-learning, envisagé dans la charte des officiels, n'est aujourd'hui pas instauré.

Un regroupement des officiels club, pourrait être installé, par District, pour garder le contact et dispenser les informations.

Il est nécessaire de vérifier la situation médicale de certains arbitres club au regard des conditions d'âge : conclusion médicale validée par un médecin agréé FFBB. Information transmise au club concerné, et à l'officiel(le).

La Formation :

Les sessions de formation vont reprendre dans les districts à partir de la semaine 45 ou 46, selon les possibilités.

Actuellement, le District Calaisis Audomarois ne dispose pas de formateur. Un candidat au poste de formateur, contacté par téléphone, a malheureusement décidé de ne pas poursuivre. Dans l'attente de combler ce poste, la proposition est faite, pour les candidats de ce district de prendre contact, en fonction de leur situation géographique, avec le district Béthunois ou District Boulonnais.

La présence, dans ces sessions Départementales, d'Officiels Club, est aussi acceptée. Le critère du nombre de participants, autorisant, cette acceptation.

Une question a été posée sur la dégressivité des frais de formation lorsque plusieurs candidats d'un même club suivaient la formation.

Tour de Table :

- Améliorer la communication et la transmission des dérogations avec les responsables de championnat
- Transmission des grilles de désignations des championnats Régionaux ?
- Les difficultés informatiques liées à FBI : accès à l'espace officiel, accès aux désignations
- Retour à l'arbitrage après arrêt temporaire : 1 an requalifié sur le même niveau, 2 ans perte d'un niveau, 3 ans formation E-learning.
- Montant de l'indemnité pour une rencontre sans officiel désigné ?
- Cas Covid : report de rencontre si appel au répartiteur : situation doit être consolidée avec le responsable du championnat concerné. Dans tous les cas nécessité d'un écrit, du Président du club concerné avant la prise de décision.

Point sur la Réunion CRO le 26 Octobre 2020 (visio)

Ordre du jour :

- * répartiteurs, point sur les recyclages et les arbitres validés, difficultés de désignations, gestion des reports de matchs
- * mise en place des observations, difficultés avec reports
- * formations (potentiel, région, préformation, féminin, CRJ, 3x3), points avec les secteurs, réunions de mi-saison (visio ?), travail continu, formation e-marque, travail avec les CDO et présentation de chaque CDO
- * la charte régionale des officiels dont la CFO est en train d'établir les bases actuellement avec les GTR.

- Réunion CEA 62 le 29 Octobre 2020 (visio) Peut être une intervention de JM Tartare ou B Peugeot
Ordre du jour :

Présentation de la CEA et du président de la CDO

l'utilisation de la fiche observation

nouvelles règles

- Journées de l'Arbitrage : du 19 au 26 Novembre
Mettre à l'honneur un ou une jeune arbitre départemental(e).

Présentation lors de la rencontre Jeep Elite : Le Portel – Boulogne Levallois du 20 novembre

- Formations :
Dans le Béthunois, à partir du 5 Novembre

Inquiétude pour le Calaisis Audomarois : absence de formateur.

- Réflexion sur la mise en place de la caisse de péréquation

- Arbitres Club :

Une surveillance particulière sur les Arbitres Club >35ans : dossiers médicaux non agréés Médecin FFBB : Fiches FBI verrouillées, Clubs et Licencié(e)s informé(e)s.

Le CR de la CDO est approuvé

Commission 3X3 – Frédéric HAZEBROUCK –

En PJ le courrier adressé aux clubs et aux présidents de districts (Cf. annexe)

Commission Mini Basket – Jean-Michel BARLOG -

Les écoles :

Elles redémarrent mais les situations sont très différentes selon les villes.

On constate un fort turn-over cette saison (beaucoup de départs mais aussi beaucoup de nouveaux venus) chez les plus jeunes.

Le point sur les OBE :

Il y a peu de dossiers mais cela s'explique par la situation sanitaire et les priorités des enseignants (on évite les sports collectifs en ce début d'année scolaire)

10 classes sont actuellement dans le circuit et 3 validées.

Les plateaux

Un courrier à l'étude va être envoyé à chaque club afin de faire un état des lieux des conditions de pratique propres à chaque salle.

Nous serons amenés à faire évoluer l'organisation des plateaux pour nous adapter aux règles locales.

Une réunion est prévue afin d'en définir les caractéristiques.

Il apparaît clairement que le nombre de participants par plateau sera dans certains cas fortement réduit. Il faudra donc pouvoir organiser plusieurs plateaux le même jour si cela est possible.

Les dossiers

Des renouvellements sont en cours ainsi que de nouvelles candidatures

Le CR de la commission Mini Basket est approuvé

Qualification – Michèle ROBILLART -

Point sur les licences au 20/10/2020 : 10613 (3360 féminines, 7253 masculines), un retard de 699 licences au 20/10/2019 (3572 féminines, 7730 masculines).

Idem pour les mutations, 803 pour cette saison, 1011 pour la saison 2019-2020.

Il y a environ 346 licences qui sont en « attente de validation par le groupement sportif ».

5 licences ont été retirées de la qualification, défaut de certificats médicaux, plusieurs mails ont été envoyés aux clubs et aux licenciés. Toujours sans réponse.

Les clubs ont rencontré un problème avec certaines licences où il existait un doublon dans les historiques. Ces doublons ont été supprimés.

J'ai remarqué que certains clubs rentrent leurs licences manuellement, alors qu'ils font les pré-inscriptions.

Pour la saison prochaine, je vais demander aux clubs de faire très attention aux photos, il faut une photo, type photo d'identité où l'on ne voit que le visage. Il n'est pas normal de retrouver des photos d'une mère avec sa fille, avec un bébé, avec son chien, sur la plage, chat dans son papier, il n'y avait même pas la photo du joueur et il y a en bien d'autres.

On retrouve la même situation pour les certificats médicaux et les sur-classements.

Le CR de la qualification est approuvé

Groupe Sanitaire – Patrice ROMERO –

Patrice apporte quelques précisions sur le fonctionnement du groupe sanitaire nouvellement créé :

FONCTIONNEMENT :

Tous les clubs ont été destinataires des procédures à suivre et informés des différentes pièces à fournir au groupe sanitaire départemental.

Compte tenu des délais de réponse qui risquent parfois d'être très courts, toutes les pièces justificatives devront être adressées au secrétaire du groupe sanitaire par mail à l'adresse suivante : patrice-romero72@orange.fr.

Par délégation du médecin Départemental, le secrétaire est habilité à recevoir les documents médicaux (tests positifs, attestation ARS...) et de ce fait est tenu au secret médical.

Après étude des pièces versées au dossier, une synthèse sera envoyée au président et membre du groupe sanitaire pour décision d'accord ou refus du report demandé.

Le retour des réponses des membres du Groupe Sanitaire devra se faire le plus rapidement possible, en cas d'égalité, la voix du Président sera prépondérante.

S'il y a accord pour le report, la commission sportive fixera une nouvelle date de rencontre.

Le club demandeur sera informé par mail de la décision du Groupe Sanitaire Départemental.

Quelle que soit la décision, il reviendra à la commission sportive concernée de faire application des règlements sportifs particuliers du championnat dans lequel l'équipe est engagée.

METHODOLOGIE D'ETUDE DES DEMANDES :

Un fichier a été créé sur lequel figure toutes les pièces à fournir. Il sera renseigné en fonction des pièces justificatives reçues.

En cas de pièces majeures manquantes, le dossier sera classé sans suite.

Si le dossier est complet, la validité des pièces sera contrôlée, en cas d'anomalie constatée, le dossier sera classé sans suite.

Les imprimés des listes des joueurs majeurs seront à fournir au Groupe Sanitaire Départemental soit par le secrétariat soit par la commission sportive seniors ou jeunes.

Lors d'une demande de report, et après sollicitation, la fiche de l'équipe concernée sera à fournir par le secrétariat au groupe sanitaire.

Si l'équipe est assujettie à la règle des brûlages, une vérification supplémentaire sera faite auprès de la commission sportive concernée.

Un fichier a été créé pour le suivi des clubs engagés en championnats départemental permettant ainsi de connaître les équipes assujetties à la règle du brûlage. Si l'équipe est concernée, une vérification supplémentaire sur la participation des joueurs sera faite auprès de la commission sportive ad hoc.

CONTESTATION DE LA DECISION :

Refus du Groupe Sanitaire Départemental :

Contestation par voie de l'opposition auprès du Groupe Sanitaire Départemental.

Refus de la date proposée par la commission sportive :

Contestation par voie de l'opposition auprès de la commission sportive concernée.

Nota :

Les précisions sur le dispositif de contestation seront inscrites sur le courrier de notification.

Patrice rappelle les règles du **Protocole sanitaire « COVID 19 »**

I – Si un joueur est testé positif, il doit être mis à l'isolement pendant 7 jours et toute l'équipe doit être testée.

II – Lors du retour d'un test positif du joueur d'une équipe, les cas contacts se font tester Si les résultats des tests ne peuvent être connus 24 h avant le match, en application du principe de précaution, le report du match est accordé.

Le club s'engage à faire parvenir par mails, les résultats des tests dès réception.

Le non-respect de cette disposition entraîne le forfait de l'équipe.

III – Si un 2e joueur est testé positif, la rencontre se joue (étant entendu que les autres joueurs ne sont pas positifs).

IV – Si 3 joueurs sont testés positifs, le report de la rencontre est accordé après envoi des pièces justificatives.

V – Dans tous les cas, que ce soit en amont ou en aval de la rencontre, s'il est constaté qu'après étude des pièces versées au dossier, il n'y a pas 3 cas positifs avérés, le Groupe Sanitaire Départemental refusera le report de la rencontre.

NOTA IMPORTANT :

1. Les clubs doivent transférer les mails des résultats du laboratoire (positifs ou négatifs) au secrétariat du CD62.

Si les résultats parviennent par courrier, il faut envoyer par mail les imprimés des tests, soit scannés soit en mode photo lisible.

2. Le joueur testé positif ne peut en aucun cas figurer sur la feuille de marque. En cas de manquement à cette procédure, une demande d'ouverture de dossier de discipline sera faite.

Le joueur et le club s'exposent à des sanctions sportives ou financières.

ACTIVITE DU GROUPE SANITAIRE DEPARTEMENTAL à la DATE DU 13 OCTOBRE 2020

2 dossiers de demande de report de rencontres ont été ouverts, ce qui semble peu et probablement en dessous de ce qui devrait être fait.

J'ai identifié 3 problèmes :

1) A entendre ce qui se dit, il semblerait que les clubs ne soient pas au courant des procédures à appliquer pour la demande de report.

Pourtant les notes d'informations rédigées par Jean-Paul BLANPAIN sont claires. Reste à savoir si tous les clubs ont été destinataires et surtout si les informations ont été lues ou données aux personnes concernées au sein du club.

2) Le Groupe Sanitaire Départemental créé le 30 Septembre 2020 ne me semble pas opérationnel.

En effet, les modalités de fonctionnement ne sont pas clairement assimilées par chacun des membres du Groupe.

3) Les directives ou infos de la FFBB et Ligue sont-elles à appliquer dans leur ensemble au niveau du CD62 ?

Il y a un peu d'incohérence entre la demande de jouer et l'application d'un forfait si le club n'est pas en mesure de justifier 3 cas Covid avérés après les tests des joueurs de l'équipe.

Si le Président du club fait disputer la rencontre avant connaissance des résultats, il sera tenu pour responsable s'il y a des cas avérés.

Si la rencontre n'est pas jouée et que tous les tests sont négatifs en aval de la rencontre, le Président sera tenu pour responsable par les joueurs du forfait de l'équipe.

Au niveau Départemental, je pense qu'il faudrait dissocier les championnats jeunes ou il n'y a pas d'incidence sur des montées ou descentes éventuelles et les championnats seniors.

Etre plus souple et laisser plus de liberté à la Commission Sportive Jeunes pour apprécier la possibilité du report tout en respectant au minimum la procédure de demande de report, et pour les championnats seniors faire une application stricte de la procédure administrative.

à la DATE DU 26 OCTOBRE 2020

6 dossiers de demande de report de rencontres ont été ouverts.

Les problèmes identifiés sur le rapport d'activité du 13 Octobre 2020 sont toujours d'actualité.

D'autres se sont greffés :

- Documents illisibles
- Attestation Covid sans nom, prétextant le secret médical
- Les clubs argumentent avoir pris attache auprès de l'ARS ou la Sécurité Sociale qui donne comme infos d'isoler tous les joueurs et encadrants, mais sont dans l'incapacité de fournir un document écrit
- Demande de report alors qu'il n'y a aucun cas positifs ou contact au sein de l'équipe, mais uniquement au sein du club
- Des reports ou annulations de rencontres sont décidées par les clubs
- Demandes par mail auprès des commissions sportives sans aucun justificatif.

Dans ces conditions le Groupe Sanitaire Départemental se trouve démuné et dans l'incapacité de mener à bien la mission qui est la sienne.

Pour simplifier la tâche de tout le monde, je renouvelle la proposition ci-dessous :

Au niveau Départemental, je pense qu'il faudrait dissocier les championnats jeunes ou il n'y a pas d'incidence sur des montées ou descentes éventuelles et les championnats seniors.

Etre plus souple et laisser plus de liberté à la Commission Sportive Jeunes pour apprécier la possibilité du report tout en respectant au minimum la procédure de demande de report, et pour les championnats seniors faire une application stricte de la procédure administrative.

Bernard DANNELE remercie Patrice pour le travail effectué au niveau départemental. Il précise que les règles sont les mêmes et les éléments à fournir sont obligatoires. Il faut que les clubs soient informés. Pour lui, l'idée de différencier jeunes et seniors est intéressante.

Patrice rédigera une note pour les clubs afin de rappeler les procédures et la protocole sanitaire.

Suivi des projets – Patrice ROMERO –

ACTIVITE SUIVI DES PROJETS DU CD62

Dans le cadre des missions de suivi des projets du CD62, Pascal ROBILLART a répondu favorablement à ma demande d'invitation au sein des diverses commissions afin d'appréhender le plus rapidement possible les fonctionnements et être opérationnel dans les meilleurs délais.

Ainsi donc, j'ai participé le 12 Octobre 2020, à la première réunion de la CDO du mandat 2020 – 2024.

La formation des arbitres pouvant bénéficier des subventions, il est important que sa programmation globale Comité puisse se faire le plus tôt possible.

J'ai bien noté que les districts avaient une certaine autonomie sur période de stage, mais mon seul interlocuteur sera le Président de la CDO.

En ce qui concerne la formation des OTM, la compétence de la formation a été donnée il y a plusieurs années aux Ligues, il conviendra de voir avec la CRO pour définir les conditions de financements des stages si le CD est en assure la mission. Les premières recettes à percevoir sont les facturations demandées aux stagiaires

Or, j'ai noté également qu'il y avait des pratiques différentes.

En effet, un district pratique un tarif dégressif en fonction du nombre d'inscriptions et rembourse les frais de formation si l'arbitre est nommé départemental.

Une uniformisation sur l'ensemble du territoire serait un gage de facilité de travail et d'équité.

Merci à l'ensemble des participants de la CDO qui a accepté de répondre à mes quelques questions en début de réunion. Merci également à Pascal pour son exposé d'une grande clarté, bien que je sois persuadé d'avoir encore à élucider quelques zones d'ombre.

Commission technique – Jean-Paul PIHET –

Jean-Paul informe qu'il aura prochainement une réunion ETR en visio.

Il a été associé à une réunion LIGUE et se dit très satisfait de la tenue de cette réunion. Cela a permis de remettre tout à plat avec les nouvelles directives. Le tournoi inter zone n'aura pas lieu et sera plutôt orienté

vers un tournoi de comité. Il attend des nouvelles en fonction de l'évolution de la situation actuelle. La CTF du département doit être mise à disposition 3 jours par saison pour la LIGUE afin de travailler sur les sélections.

District Boulonnais – Guillaume TURPIN-

Guillaume souhaite avoir un peu plus de visibilité sur le compte du boulonnais. Annie CARINCOTTE va lui envoyer un extrait du compte par mail.

Questions diverses

Demandes de Romain FOURNIER :

- Peut-on envisager l'intégration de l'équipe des U17 Masculins de Andres en 2ème phase de championnat ?
N'étant pas sûr de faire une deuxième phase, il est impossible de s'avancer d'ici fin décembre.
- Avons-nous des nouvelles concernant la gestion du site Internet ?
Ce point est en cours, des réponses sont attendues.
- Dans cette période de crise, pourrions-nous avoir un responsable des Réseaux sociaux "Community Manager" qui puisse communiquer rapidement ? Avons-nous un protocole décisionnel ?
A ce jour, seul Guillaume TURPIN alimente la page facebook du CD62 (FFBBCd62). Avec son accord les informations vont lui être communiquées pour parution. Guillaume confirme que cette page est déjà bien visitée. En attendant la gestion du site internet ce sera mieux que rien.

Catherine LELEU informe que le club du BC ST MARTIN BOULOGNE s'est porté volontaire pour l'organisation de l'AG 2021. Les clubs ont jusqu'au 31/12/2020 pour faire acte de candidature.

Elle prévient également que le secrétariat du C62 sera fermé la semaine du 11 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Louis CARINCOTTE remercie les membres du comité 62 pour leur participation et leur attention. Les mesures annoncés ce soir par le Président de la République confirment un nouveau confinement. Il faudra être attentif aux mesures détaillées demain par le premier ministre. Il est évident que celles-ci vont être à nouveau source d'inquiétude et de travail pour la sportive. Néanmoins et d'ici là, il souhaite à chacun de rester en bonne santé.

La séance se termine à 21h30.

Catherine LELEU
Secrétaire Générale

Jean-Louis CARINCOTTE
Président C62